

La querelle des vernis et le différend des sciences et des lettres



Pierre Leveau

Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France

leveau.p@wanadoo.fr

Reçu le 24-07-2014 / Évalué le 02-09-2014 / Accepté le 07-11-2014

Résumé

Comment étudier la guerre des sciences et des lettres annoncée par L. de Bonald au début du XIX^e siècle ? On répond dans cet article en opposant deux types de distinction - dialectique et fractale - puis en montrant que le second type - fractal - explique ce conflit, qui est un différend au sens où il n'existe pas de juge impartial et neutre pour en juger. On en donne ensuite un exemple, emprunté aux sciences du patrimoine, avant de noter que la recherche interdisciplinaire a permis de régler leur différend.

Mots-clés : patrimoine, conservation, restauration, épistémologie, controverse

The cleaning controversy and the dispute of sciences and letters

Summary

How to study the war between Science and Letters announced by L. Bonald in the early nineteenth century? We answer in this article by opposing two types of distinctions - dialectical and fractal - before showing that the second type - fractal - explains this conflict, which is a « differend », meaning that there is no impartial nor neutral judge to judge it. We provide an example found in heritage sciences, before mentioning that interdisciplinary research has helped resolve this « dispute ».

Key words: heritage, conservation, restoration, epistemology, controversy

Introduction

La guerre des sciences et des lettres a-t-elle jamais eu lieu ? On peut en douter épistémologiquement, car les grandes unités que L. de Bonald évoque dans ses articles sur la question n'ont qu'une existence abstraite ou nominale : ce sont des mots, des idées générales qui renvoient métonymiquement à des réalités qu'il ne définit pas. Historiquement, on peut imaginer qu'il les utilise pour désigner les deux Académies fondées par Colbert en 1663 et 1666 - celle des Inscriptions et belles-lettres et celle des Sciences - qui fusionnèrent sous la Première République au sein de l'Institut de France en 1795, avant d'y retrouver leur autonomie en 1816 sous la Restauration. Le conflit que

redoutait L. de Bonald serait dans ce cas purement idéologique, puisque les rapports de savoir qu'il évoque masqueraient en réalité des rapports de pouvoirs. Ce sont les hommes et leurs institutions qui se font la guerre à travers les idées générales qu'ils utilisent pour justifier leurs positions. Mais le fait que le titre de l'article annonçant celle-ci soit une métaphore signifie peut-être - de façon symptomatique - que le style et la mise en ordre du discours sont ses véritables enjeux. Il se pourrait en effet que le langage soit le principe et la fin de ce conflit et pas seulement son moyen, comme dans les autres guerres. Parce que celui des lettres diffère naturellement de celui de la science - par son lexique, sa pragmatique, sa syntaxe et sa sémantique - la question est dans ces conditions de savoir en quoi cette différence peut donner lieu à un différend et comment celui-ci se règlera en l'absence de juge autorisé à le trancher. Si la guerre des sciences et des lettres est forcément totale, parce qu'elle embrasse tous les champs du savoir, comment y mettre fin autrement qu'en défaisant ces unités abstraites, pour reconfigurer localement leurs rapports autour d'objets et de programmes de recherche? Je montrerai dans cette perspective que le principal intérêt des travaux de L. de Bonald est moins d'avoir annoncé un conflit que certains jugent dépassé, que d'avoir découvert le mécanisme qui l'a déclenché et qui fonctionne encore aujourd'hui. Après l'avoir analysé *in abstracto*, on en donnera un exemple contemporain emprunté aux sciences du patrimoine et l'on conclura en rappelant le rôle que le concept d'interdisciplinarité a joué dans son règlement.

Distinction dialectique et raisonnement par analogie

Revenons donc sur les différents procédés argumentatifs qu'utilise L. de Bonald dans son article, pour comprendre où passe selon lui la frontière des sciences et des lettres. Il procède par analogie ou par dichotomie, toujours dans le même but. Par analogie (Bonald, 1859 : 1072), il explique premièrement que le rapport des sciences et des lettres au savoir est le même que celui de puissances souveraines au pouvoir : elles se font la guerre pour le conquérir ou le conserver ; deuxièmement que les disciplines qui leur sont subordonnées sont à la connaissance ce que les troupes auxiliaires sont aux armées : les forces qu'elles utilisent pour vaincre et dominer leur opposé ; troisièmement que les spécialités ou les genres sont de même à ces domaines ce que les troupes légères sont aux puissances en guerre : des appuis précaires, capables de retarder l'adversaire, non de mener une bataille ; quatrièmement enfin que les disciplines hybrides, nées du mélange des genres, sont au savoir ce que les Barbares furent à l'Empire : des alliés, jadis réprouvés, appelés en renforts avant la défaite (Fig.1c). Qu'est-ce que cette série d'analogies nous apprennent finalement sur le rapport des sciences et des lettres ? Rappelons qu'une « analogie » est une identité de rapport, non de termes, c'est-à-dire une proportion ou un rapport de rapports : une égalité géométrique et non

arithmétique dans la terminologie de Platon, son inventeur. Le philosophe raisonnait par analogie pour élever pédagogiquement la pensée de son lecteur du concret à l'abstrait, du sensible à l'intelligible, en passant successivement de l'image, au concept, puis à l'idée. Il s'agit d'abord d'établir des rapports identiques entre des termes logiquement opposés, en l'occurrence des images - c'est-à-dire des représentations sensibles - et des concepts - c'est-à-dire des formes intelligibles. Raisonner par analogie consiste ensuite à dépasser ces oppositions en saisissant la relation invariante qui existe de part et d'autre de l'égalité qui les unit. Cet invariant relationnel, logiquement distinct des termes qu'il relie, n'est ni une « image » ni un « concept », mais une « idée » unissant ces opposés, c'est-à-dire selon Platon un rapport invariant qui structure de la même façon le sensible et l'intelligible dans une relation d'imitation ou de participation. On sait que le philosophe divise plus précisément le sensible en deux sections - la première comprenant les images et la seconde des objets - la distinction du concept et de l'idée, qui scinde à son tour l'intelligible en deux, correspondant par ailleurs à celle de leur forme et de leur fonction - l'une étant mathématisable, mais l'autre irréductible à des rapports de grandeur (Platon, *Rép.* : 507b). En quoi ce mode de pensée intéresse-t-il notre enquête ? Remarquons déjà qu'il permet à Platon de justifier la distinction des sciences et des lettres en leur attribuant un domaine particulier, avant de dépasser leur opposition et de placer la philosophie en position de juge-arbitre de leurs éventuels conflits. La frontière des sciences et des lettres s'aligne en effet dans ce système sur celle du sensible et de l'intelligible, si l'on admet avec Platon que les mots sont des représentations sensibles des choses - qu'il s'agisse d'objets, de concepts ou d'idées - et y renvoient comme des signes, tandis que les sciences s'en passent et portent exclusivement sur les rapports intelligibles qui existent entre eux et qui structurent le monde sensible en perpétuel changement (Fig.1a). Mais Platon donne corrélativement pour tâche à la philosophie de dépasser cette distinction en réunissant ces opposés : c'est ainsi que le raisonnement par analogie qui emprunte sa forme - c'est-à-dire la notion de rapport intelligible - aux sciences mathématiques, mais son contenu - c'est-à-dire les termes qu'il relie - au monde sensible et aux lettres pour mettre en évidence la relation de participation qui les unit. Notons enfin que la dialectique qui opère cette synthèse est non seulement la science du discours, mais aussi celle des lettres au sens où il appartient au dialecticien de combiner ces marques pour former les mots qui désigneront les essences, puis de composer avec ces noms les propositions dont les articulations correspondront bien à celles du réel et permette à la vérité de se manifester.

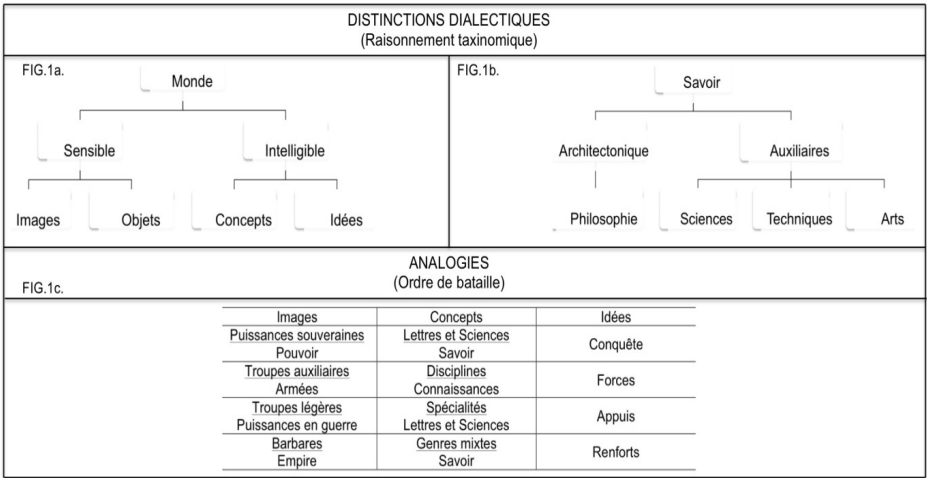


FIG.1 : Raisonnement taxinomique et distinctions dialectiques

Distinction fractale et raisonnement stratégique

La question que pose L. de Bonald est dans ces conditions de savoir comment les conflits entre disciplines pourront se régler à une époque où le projet de tracer la carte des savoirs locaux a remplacé l'idéal monarchique du philosophe-roi dans l'esprit républicain des encyclopédistes (D'Alembert, 1751 : 112). L'ordre laissera-t-il place au chaos ? Les disciplines se feront-elles la guerre, si ce qui est arrivé au pouvoir affecte maintenant le savoir ? Ce genre de conflit peut facilement se régler dans le système de Platon, pour trois raisons. Il existe premièrement dans ce monde idéal un savoir surplombant, une science royale impartiale et neutre (Fig.1b), capable d'arbitrer leur différend et d'opérer leur synthèse, d'analyser leurs activités et de mettre à jour leurs principes. Les disciplines sur lesquelles règne ce savoir architectonique ont deuxièmement un domaine d'activité propre, indépendant et autonome, régi par des lois spécifiques. Le dialecticien qui leur a attribué ce territoire a troisièmement effectué un juste partage en alignant leurs frontières sur celles de leurs objets et en se fondant sur leurs différences spécifiques pour donner à chacun ce qui lui revient. Mais gouverner ainsi le savoir suppose que l'on parvienne à appliquer la méthode dialectique de Platon, ce qui demande d'établir une taxinomie générale des connaissances en distinguant les différentes espèces d'un genre par dichotomies successives, sans qu'aucune des divisions effectuées dans une partie et à un niveau donné ne se retrouve dans les autres - cette règle de non-réitération garantissant la cohérence du tout. Or c'est justement ce dont doute L. de Bonald dans son article sur les sciences, les arts et les lettres

(Bonald, 1859 : 1136). Peut-on diviser ces activités suivant la règle platonicienne de non-réitération des distinctions ? Celle des sciences et des lettres est par exemple une vue de l'esprit si l'on admet avec L. de Bonald que leur opposition correspond à celle du fond, c'est-à-dire de l'objet étudié, et de la forme, c'est-à-dire du moyen d'expression. Cette distinction se retrouve en effet en chacune et s'il existe une partie littéraire dans les sciences, comme une partie scientifique dans les lettres, il faut admettre que leur opposition n'est pas vraiment tranchée, puisque la frontière qui les sépare s'introduit en chacune d'elles. Si les lettres couvraient à l'origine tout le champ du savoir avant que les sciences s'en émancipent et les utilisent pour se définir au point d'en faire une partie d'elles-mêmes, chaque discipline empiète finalement sur le territoire de l'autre et l'on comprend dans ces conditions qu'une guerre puisse éclater dès qu'une discipline conteste la légitimité de l'autre, nie sa souveraineté en annexant une partie de son territoire et en prétendant faire la loi chez elle (Fig.2a). Si l'on admet de même avec L. de Bonald que la plupart des arts font intervenir les sciences et les lettres à parts égales, ranger un de ces hybrides dans l'un des camps que l'on a distingué y introduira l'autre et renversera du même coup la frontière que l'on avait tracée. Après avoir divisé la connaissance en deux camps supposés s'exclure mutuellement, on ne peut placer dans aucun un élément composé des deux, sous peine d'abolir la distinction que l'on a opérée en la déplaçant à l'intérieur de ces opposés (Fig.2b). Loin de tenir cette opération pour une faute logique, le sociologue américain A. Abbott a mis en évidence son intérêt stratégique et l'a qualifiée de fractale pour la différencier de celles de Platon (Abbott, 2006 :42). Qu'est-ce qu'une « distinction fractale » ? À la différence de celles qu'opèrent les philosophes pour constituer des taxinomies par dichotomie, en séparant les espèces le long de l'échelle des êtres, celles-ci ne sont ni scalaires ni dialectiques, mais auto similaires et chaotiques. Dans ce second type de distinction, la division du tout en parties exclusives est réitérée en chacune d'entre elles, au lieu de conduire à une autre qui poursuit au niveau inférieur le processus de différenciation amorcé dans le supérieur. Le but de l'opération n'est évidemment pas d'établir des différences logiques ou ontologiques qui mettent en évidence les articulations du réel, mais d'accuser les ressemblances et de créer des zones d'interférence pour défendre ou annexer des territoires (Fig.2c). Le concept de distinction fractale sert aux sociologues à décrire les interactions entre des disciplines que A. Abbott qualifie d'« intersitituelles », parce qu'elles relient des savoirs locaux qui ont chacun leurs propres règles et ne définissent pas leur territoire à partir d'un ensemble d'axiomes, mais à partir des conflits entre les instances dont elles parviennent à réguler les échanges. Fédéralistes plutôt qu'hégémoniques, ces disciplines à thèmes multiples s'étendent à tous les objets et peinent à en exclure autant qu'à en abandonner. Leur confrontation produit généralement des distinctions fractales, car chaque discipline tâche d'intégrer dans son champ l'objet de sa voisine, en le rattachant au sien pour l'enrichir et l'agrandir d'autant. Mais

en procédant ainsi, elle intègre la frontière qui la séparait de la discipline voisine, tandis que celle-ci fait de même, leur confrontation créant une frange d'interférence entre elles qui ouvre leurs frontières. De là les guerres entre disciplines dont A. Abbott décrit le déroulement en trois temps, par division, conflit et assimilation, c'est-à-dire traduction des catégories du vaincu dans le langage du vainqueur.

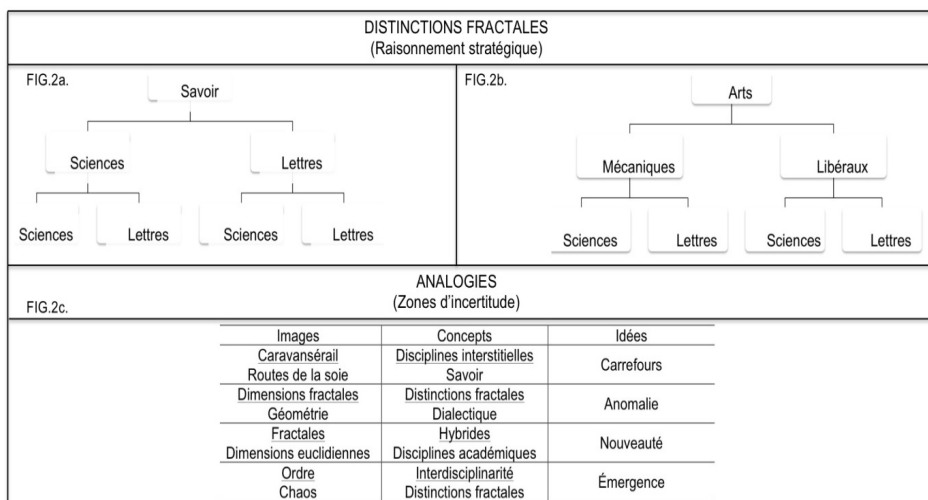


FIG.2 : Raisonnement stratégique et distinctions fractales

La querelle des vernis

Ce mécanisme étant connu, la question que pose L. de Bonald est de savoir comment mettre fin à la guerre des sciences et des lettres qui couvre désormais tout le champ du savoir, sachant qu'il n'existe pas d'autorité transcendante, légitime et impartiale susceptible de les départager. Comment régler ce conflit fondé sur des distinctions fractales où chaque camp - à la fois juge et partie - peut récuser le jugement de son opposé, contester sa compétence et se l'attribuer ? Le récit d'une controverse qui divisa au XX^e siècle les historiens d'art et impliqua des scientifiques - les uns fondant leur jugement sur des sources écrites, les autres sur des analyses physico-chimiques - montre que leur querelle peut conduire à l'émergence d'un nouveau domaine d'investigation réunissant les combattants d'hier autour de problèmes communs, puis à la constitution d'une nouvelle discipline empruntant les compétences de son référentiel aux distinctions fractales à l'origine de leur guerre. Rappelons qu'à l'époque où L. de Bonald écrivait son article, les chimistes et les physiciens commençaient à appliquer les

méthodes d'analyse scientifique à l'examen des œuvres d'art (Mohen, 1999 : 101) pour en étudier les composants et rationaliser leur conservation après que la République eut inventé le patrimoine. Les controverses provoquées au XIX^e siècle par l'irruption de la science dans le champ des arts et des lettres prirent au milieu du XX^e la forme d'une guerre totale, connue sous le nom de « querelle des vernis », dont l'UNESCO fut témoin (Rousseau, 1951 : 7). Sommairement, cette querelle commença en 1947 lors de la réouverture de la *National Gallery* de Londres dont les tableaux, mis en réserve durant les bombardements, furent nettoyés avant d'être réexposés. Les responsables anglais de l'opération firent le choix d'ôter entièrement les anciens vernis obscurcis par le temps, pour montrer au public les œuvres qu'une couche de crasse finissait par cacher (Nicosia, 2010 : 10). La redécouverte des peintures déclencha dans l'immédiat après-guerre un nouveau conflit, idéologique cette fois, qui cliva l'Europe en deux camps dont les frontières s'alignèrent sur celles, politiques et culturelles, des pays anglo-saxons et latins. Tandis que les Anglais et les Américains prenaient le parti d'ôter entièrement les anciens vernis, les Français et les Italiens choisissaient de n'en retirer qu'une partie et chacun justifiait sa position par des arguments scientifiques ou historiques de force égale. Sur la foi de sources écrites, les Latins accusaient les Anglo-Saxons d'endommager les œuvres en éliminant les fins glacis que contenaient selon eux les premières couches de vernis, tandis que ceux-ci leur répondaient qu'aucune des analyses faites en laboratoire n'avait décelé la moindre trace de glacis dans ces vernis, qui devaient probablement être une invention d'historien de l'art. Il fut dans ces conditions demandé aux experts du nord - belges et néerlandais - d'arbitrer ce différend qui se conclut par un non-lieu, aucun élément de l'enquête n'ayant permis de trancher (Fig.3). La querelle des vernis commencée en 1947 s'acheva ainsi en 1967 sans qu'aucun des restaurateurs impliqués dans l'affaire n'ait été entendu. On peut rétrospectivement estimer que le courant anglo-saxon s'est finalement imposé, dans la mesure où les comités internationaux de conservation sont aujourd'hui acquis à l'examen scientifique des œuvres qu'il a davantage promu que son rival latin. En 1945, il n'existait en effet qu'un sous-comité pour les peintures dans le Comité international des Musées (ICOM), que dominaient les historiens d'art, où les scientifiques pouvaient donc difficilement faire entendre leur voix. En 1950, les représentants des premiers laboratoires du patrimoine décidèrent pour cette raison de créer à Londres un organisme indépendant - baptisé Institut international de Conservation (IIC) - pour coordonner leurs actions après le déclenchement de la querelle des vernis et l'enquête que le comité des peintures mena sur leurs travaux, à la demande de la France et de l'Italie (Plenderleith, 1998: 137). Les membres de cet Institut qui appartenaient aussi à l'ICOM poursuivirent leur avancée en 1957, et obtinrent la création d'un nouveau sous-comité, pour les laboratoires, où se regroupèrent leurs partisans, distinct de celui des peintures acquis aux conservateurs et aux historiens d'art. En 1959, les négociations

que menaient les deux partis aboutirent enfin à la création d'une nouvelle institution à Rome - appelée Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) - où ils étaient représentés à parts égales. En 1967, leur rapprochement dans ce lieu neutre conduisit finalement les sous-comités de l'ICOM - peintures et laboratoires jadis clivés - à fusionner en un seul pour la Conservation (ICOM-CC) ce qui mit officiellement fin à la querelle des vernis. Jadis redoutés, les laboratoires sont finalement parvenus à entrer dans un champ qui n'était pas le leur et à faire accepter leurs méthodes aux historiens d'art et aux restaurateurs pour le transformer avec eux.

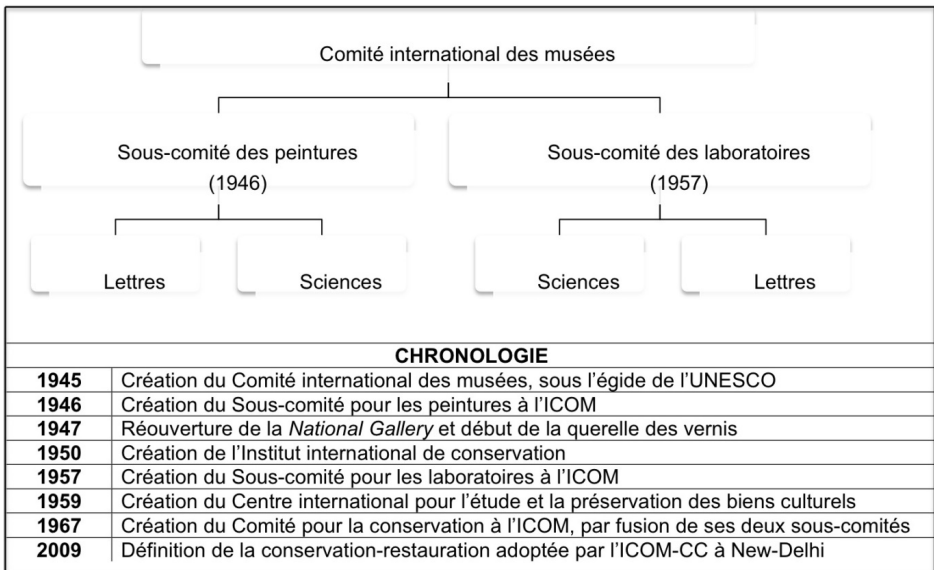


FIG.3 : Distinction fractale et émergence d'un champ d'investigation interdisciplinaire

Le différend, les disputes et les discussions

Dira-t-on que les « sciences » ont annexé le patrimoine après avoir vaincu les « lettres » sur leur propre terrain ? Ce serait inexact pour plusieurs raisons. Remarquons d'abord qu'il ne s'agit pas d'une guerre entre les sciences et les lettres, mais d'un différend entre deux conceptions de la conservation que les laboratoires étaient censés arbitrer (Fig.4). Préférer le concept de « différend », défini par J.-F. Lyotard (Lyotard, 1983 : 25), à celui de guerre qu'utilise L. de Bonald permet d'étudier la structure fractale de ce champ en même temps que la question de la preuve, essentielle dans cette querelle. Qu'est-ce en effet qu'un différend ? À l'opposé des « torts », qui sont des litiges où le

plaignant peut prouver qu'il a subi un dommage et formuler une plainte recevable par un tribunal lui donnant le statut de victime, les « différends » sont les litiges où ces moyens font défaut, parce qu'il n'existe ni témoin ni preuve du tort subi, ni idiome pour le formuler, ni juge pour l'entendre ou tribunal pour le réparer. La querelle des vernis qui divisa les spécialistes du patrimoine fut un différend au sens où il n'existait pas plus à l'époque de tribunal pour en juger que de preuves attestant un dommage. Celles avancées par les scientifiques en faveur des méthodes de nettoyage des Anglo-Saxons se répartissaient en trois catégories selon les Latins. La première catégorie de preuves s'obtenait par analyse destructive de prélèvements effectués directement sur les œuvres ; la deuxième par celle, aussi destructive, de résidus d'interventions et la troisième se fondait enfin sur l'examen non destructif des tableaux par rayonnement électromagnétique. Mais les scientifiques ne purent évidemment pas trancher le conflit des historiens d'art en effectuant des prélèvements directement sur les œuvres, car les conservateurs leur interdirent par principe, et à bon droit, d'employer cette méthode. Le moyen utilisé contredisait la fin qu'ils visaient (Brandi, 1951 : 102) : tandis qu'ils devaient garantir l'intégrité historique et physique des objets, les scientifiques leur proposaient d'en prélever puis d'en détruire une partie pour arbitrer leur conflit, ce qu'aucun belligérant ne pouvait accepter sous peine de se discréditer et/ de causer de nouveaux problèmes. Sans exclure les scientifiques du champ de la conservation, la récusation de ce type de preuves subordonnait leur activité aux normes des conservateurs, responsables des œuvres. Ils ne purent travailler avec eux qu'en renonçant aux analyses destructives et en adhérant à leur système de valeurs, qui limitait leurs capacités investigations et leur imposait d'innover. À défaut de prélèvement direct, l'analyse physico-chimique des résidus d'intervention aurait-elle pu régler le différend qui divisait la communauté ? Les Français et les Italiens en doutaient pour des raisons plus scientifiques que déontologiques. L'analyse des tampons qu'utilisaient les restaurateurs pour dévernir les tableaux permettait en effet d'identifier des éléments chimiques - comme le carbone - mais pas de déterminer les produits dans lesquels ils entraient/ qu'ils pénétraient ? - qui pouvaient être des vernis à base de résine ou les colorants végétaux des glacis - ni de situer ces ingrédients dans la stratigraphie de l'œuvre, dont les niveaux et les multiples composantes se mélangeaient sur les tampons sous l'action des solvants (Huyghe, 1951 : 86). Aucun élément isolé en laboratoire ne permit dans ce contexte de trancher le différend des conservateurs. Le camp des Latins - qui soulignaient que l'analyse chimique confondait ce que l'œil des experts parvenait à distinguer - en concluait que la querelle qui l'opposait aux Anglo-Saxons n'était finalement pas une dispute, qu'une preuve aurait pu objectivement régler en démontrant qu'un parti avait raison et l'autre tort, mais une discussion, c'est-à-dire un échange d'arguments subjectifs et esthétiques fondés sur le goût plutôt que sur la connaissance (Kant, 1790 : 163). Les lumières invisibles du spectre électromagnétique auraient-elles cependant

pu donner aux scientifiques le moyen de trancher cette querelle en surpassant l'œil expert des conservateurs ? Ceux-ci écartaient cette prétention, en même temps que les preuves de troisième catégorie, par un argument qui s'appuyait sur les distinctions fractales précédemment évoquées. Les radiographies et les photographies sous différentes lumières - infrarouge et ultra-violet - grâce auxquelles les scientifiques espéraient trancher objectivement les disputes des historiens d'art, s'ajoutaient selon ces derniers au fonds d'archives qu'ils avaient déjà constitué pour formuler leurs hypothèses sur les glacis (Blum, 1929 : 15). Parce que l'interprétation de ces documents iconographiques relevait de leur compétence autant que de celles des scientifiques, leur introduction dans le champ les soumettait au différend qu'ils auraient dû trancher et interdisait à la science d'accéder à la position de juge arbitre des idéologies qu'elle visait après que la philosophie l'eut abandonnée. Aucune des preuves administrées par les Anglo-Saxons ne permit dans ces conditions de régler le conflit avec leurs collègues latins, qui les récusèrent systématiquement en demandant aux scientifiques de prouver l'inexistence de glacis dont ils conjecturaient l'existence sur la foi de sources écrites.

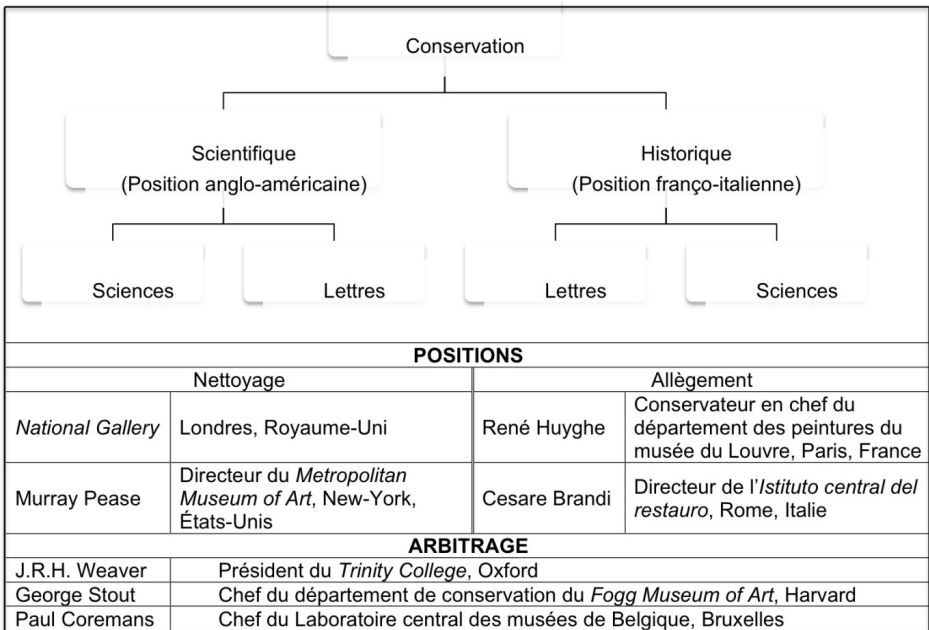


FIG.4 : Querelle des vernis et fracturation du champ de la conservation

L'émergence d'un champ d'investigation interdisciplinaire

Comment la guerre des sciences et des lettres qui cliva le monde du patrimoine s'est-elle donc achevée ? On peut faire le bilan de cette querelle de vingt ans en notant qu'elle contribua à faire émerger un champ d'investigation interdisciplinaire, appelé conservation-restauration depuis 2009 (Guichen, 2012 : 20) Rappelons que l'interdisciplinarité se distingue de la pluri- et de la trans-disciplinarité : si cette dernière prend pour objet les opérations intellectuellement identiques dans toutes les disciplines, tandis que la précédente fait la somme des connaissances acquises dans un domaine en ajoutant, sans les confronter, les contributions de chercheurs de différentes disciplines, l'interdisciplinarité - qui se présente sous différentes formes (Kleinpeter, 2013 : 125) - leur demande de réviser récursivement leurs méthodes et leurs propositions à partir des contributions des autres, pour en produire de nouvelles, spécifiques et irréductibles à leur somme. La confrontation des scientifiques et des historiens a d'abord fait apparaître des distinctions fractales aux frontières de leurs domaines qui ont donné lieu à des conflits de compétences, mais sont ensuite devenues des zones de libre-échange qui ont fait émerger un champ de recherche spécifique - dont les limites correspondent à leurs franges d'interférence. L'interdisciplinarité a ainsi mis fin à leur guerre, en donnant aux disciplines impliquées la possibilité d'administrer ensemble le territoire que chacune voulait annexer en considérant les autres comme ses subordonnées, auxiliaires ou ancillaires. Elle a partagé le pouvoir entre elles et a métaphoriquement institué un gouvernement commun des sciences et des lettres plus proche des Républiques constitutionnelles qui le distribuent à trois instances, que de la Monarchie absolue où il est aux mains d'un seul, comme au siècle de Louis XIV. Comment étudier alors les champs que constituent ces traités ? Leur étude paraît relever de trois programmes de recherche distincts. Dans la perspective du constructivisme structuraliste de P. Bourdieu - opposé au constructivisme radical de la théorie de l'Acteur réseau - on pourrait par exemple décrire le *nomos* des « sciences du patrimoine », c'est-à-dire le système de règles hétérogènes et spécifiques qui structure le champ d'investigation sur lequel travaillent ceux qui ont obtenu le droit d'y entrer (Bourdieu, 2001 : 91). Un « champ » scientifique est un système de positions sociales ancré sur une réalité naturelle indépendante des agents, qui détermine non seulement leurs rapports de force - leurs luttes et leurs choix -, mais aussi la distribution d'un capital spécifique - scientifique ou symbolique - distinct de celui - culturel, académique et social - qui les a autorisé à entrer. Contre le déterminisme que véhicule ce type d'approche - structuraliste ou fonctionnaliste - on pourrait étudier dans la perspective de l'interactionnisme symbolique de H. Becker l'émergence du monde des « significations patrimoniales », en décrivant l'écologie où interagissent ses acteurs et le sens qu'ils donnent à leurs actions (Becker, 1988 : 58). À la différence d'un champ clos, relativement autonome, un « monde » est un ensemble

ouvert d'interrelations entre des individus, des institutions et des groupes de professionnels dont l'identité - les types d'activité et les territoires monopolisés - s'explique par des conflits juridictionnels plutôt que par les normes ou les lois qui pérennisent leurs interactions. Dans la perspective philosophique - et non plus sociologique - de l'épistémologie comparative de G.-G. Grangier, on pourrait enfin décrire, comparer et étudier les relations des différents jeux de langages plus ou moins structurés qui permettent aux acteurs d'un domaine de coordonner leurs actions (Grangier, 1967 : 44). Un « langage » est un système de signes dont le sens et les effets dépendent de règles syntaxiques - qui structurent le rapport des signes entre eux - et sémantiques - qui renvoient ces signes à des objets - plus ou moins contraignantes et dont l'importance relative détermine le style, depuis langage usuel des lettres au langage formel des sciences. Dans le cas du patrimoine et plus généralement de la recherche interdisciplinaire, l'intérêt de ce programme est d'admettre l'existence d'une distinction fractale entre ces langages et de montrer comment le raisonnement des historiens - qui est généralement abductif et fondé sur des sources écrites - et celui des chimistes - qui est expérimental et fondé sur des faits réitérables - peuvent s'étayer mutuellement pour administrer ensemble une preuve. L'épistémologie comparative peut ainsi expliquer comment s'est constitué le champ d'investigation interdisciplinaire qui mit fin à la guerre des sciences et des lettres en localisant les invariants transdisciplinaires qui rendent possible la communication des agents.

Conclusion

La guerre des sciences et des lettres dont L. de Bonald a découvert le mécanisme serait-elle donc aujourd'hui dépassée ? On a montré dans cet article que la distinction qui existe entre le langage de ces activités n'est pas dialectique, mais fractale et qu'elle traverse aussi les arts. Ces divisions créent des franges d'interférences, qui peuvent devenir des lignes de front ou des zones de libre-échange, d'où émergent de nouveaux objets et se constituent de nouvelles disciplines. Philosophiquement, l'intérêt de l'article de L. de Bonald est d'avoir montré comment l'interaction des sciences et des lettres déplace à l'intérieur de leurs territoires les frontières qui les séparaient auparavant. On a présenté une variante de ce mécanisme, qui explique l'hybridation, en revenant sur la querelle des vernis qui divisa la communauté patrimoniale entre 1947 et 1967. Cet épisode bien connu de l'histoire de la conservation montre que les sciences n'ont pas réussi à occuper la place de juge arbitre des idéologies laissée vacante par la philosophie. La structure fractale du champ soumet en effet leur arbitrage au différend des interprétations qu'il est censé régler et laisse le soin aux acteurs impliqués de s'y positionner en nouant des alliances concurrentielles autour de programmes de recherches interdisciplinaires. Les Anglo-Saxons ont voulu faire de cette

querelle une dispute, qu'une preuve scientifique aurait pu régler, tandis que les Latins en firent une discussion fondée sur le goût et les différences culturelles. Sans prétendre trancher ce différend historique, la philosophie peut se donner pour tâche d'analyser le fonctionnement sémiotique de la raison dans ce champ interdisciplinaire, où les preuves ne sont pas administrées par une seule discipline, mais par plusieurs. Leur étude relève de l'épistémologie comparative, pour laquelle la guerre des sciences et des lettres est finalement une question de « style », comme l'avait pressenti L. de Bonald.

Bibliographie

- Abbott, A. 2006. Le chaos des disciplines. In *Qu'est-ce qu'une discipline ?* Paris : EHESS.
- Becker, H. 1988. *Les mondes de l'art*. Paris : Flammarion.
- Blum, A. 1929. « Quelques méthodes d'examen scientifiques des tableaux et objets d'art ». *Mouseion*, n°7, p.14-26.
- Bonald, L. 1859. *Sur la guerre des sciences et des lettres*. In *Œuvres complètes*, T.III. Paris : Migne.
- Bourdieu, P. 2001. *Science de la science et réflexivité*. Paris : Raison d'agir.
- Brandi, C. 1951. La restauration de la Pieta de Sébastien del Piombo. In : *Le traitement des peintures*. Paris : UNESCO.
- D'Alembert, J. 1751. Discours préliminaire des Éditeurs. In : *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Paris : Le Breton.
- Grangier, G.G. 1967. *Pensée formelle et sciences de l'homme*. Paris : Aubier-Montaigne.
- Guichen, G. 2012. « Politiques de conservation : les mots et les choses ». *CeROArt*, n°8, En ligne depuis le 15 Novembre 2012, URL : <http://ceroart.revues.org/2792> [Consulté le 24 juillet 2014].
- Huyghe, R. 1951. Le problème du dévernissage des peintures anciennes et le musée du Louvre. In : *Le traitement des peintures*. Paris : UNESCO.
- Kant, E. 1790. *Critique du jugement*. Paris : Vrin.
- Kleinpeter, E. 2013. « Taxinomie critique de l'interdisciplinarité ». *Revue Hermès*, n°67, p.123-129.
- Liotard, J.F. 1983. *Le différend*. Paris : Minuit.
- Mohen, J.P. 1999. *Les sciences du patrimoine*. Paris : Odile Jacob.
- Nicosia, G. 2010. « Le vernis des apparences. Incidences visuelles et cognitives du nettoyage des tableaux ». *CeROArt*, n°5, En ligne depuis le 15 avril 2010, URL : <http://ceroart.revues.org/1483> [Consulté le 01 septembre 2014].
- Platon. *République*, Livre VI-VII. Paris : Flammarion.
- Plenderleith, H. 1998. « A history of conservation ». *Studies in Conservation*, Vol. 43, N°3, p. 129-143.
- Rousseau, T. 1951. *Le traitement des peintures*. Paris : UNESCO.